



- Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires
(Palais de Justice - 4 Boulevard du Palais - Esc. F1 - 1^{er} étage et Entresol n° 1

- 75001 PARIS-Tél : 01.44.32.58.60. /01.44.32.52.04. Fax : 01.46.33.26.98.)

E.Mail : synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : <http://www.cgt-justice.fr>

Union nationale des syndicats régionaux PJJ

263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.87.64 -

Fax : 01.48.18.82.50 - E.Mail : cgtpjj@cgt.fr - Site : <http://www.cgtpjj.fr>

Déclaration Liminaire à la CAP des Personnels Techniques 14 juin 2018

Une nouvelle fois les personnels techniques sont touchés par des suppressions de postes comme le démontre la Circulaire de Localisation des Emplois 2018...

Voilà deux ans que nous bénéficions d'un recrutement sans concours pour permettre de pourvoir de nombreux postes réputés vacants qui ne font l'objet d'aucune demande des collègues en poste. Ce mode de recrutement simplifié n'est pas pour autant synonyme d'efficacité. Nous subissons une totale absence de transparence sur les postes réellement vacants, car beaucoup trop souvent, des postes proposés sur la circulaire de mutations se transforment en Poste Susceptible de Devenir Vacant le jour de la CAP. Puis, pour de nombreux postes, notamment à la PJJ, dès que nous affectons sur un poste vacant, le poste libéré est supprimé.

Ainsi la CAP de mobilité se résume à des blocages permanents qui nous conduisent à avoir très peu de mouvements lors des CAP de mobilité.

Le ras-le-bol des personnels techniques se traduit pour les polyvalents d'effectuer des tâches qui relèvent de réels corps de métiers comme ceux de serrurier, plombier, jardinier, électricien etc... alors que pourtant, le corps d'ouvrier professionnel a disparu. Mais au vu des coûts de l'externalisation vers des sociétés privées, ces tâches sont parfois faites par des adjoints techniques polyvalents qui font tout et n'importe quoi sous la pression hiérarchique.

La CGT préconise le retour au recrutement classique qui avait le mérite de différencier et d'apprécier les spécificités des corps de métier avec une réelle appréciation professionnelle des agents. Nous demandons une clarification des fiches de poste et une volonté réelle de mise en place de formation d'adaptabilité aux fonctions suivant les affectations. Alors que les services techniques sont de plus en plus sollicités, nous constatons que les plans de formation ou de mise à niveau ne sont pas ou peu adaptés à nos spécificités !

Dans de nombreuses structures ou juridictions des postes devraient être créés car la surcharge de travail devient insupportable notamment pour les archives, la reprographie et la numérisation qui ne sont pas forcément toujours faites aujourd'hui par des adjoints techniques par le manque de création de postes.

La CGT espérait beaucoup, après l'arrivée de Mr DEAL nommé Président de cette CAP. Nous pensions voir les Mensonges et les Magouilles disparaître. Ainsi lors d'une réunion qu'il organisa afin de se présenter, il nous avait donné l'assurance que certaines pratiques ne verraient plus le jour mais surtout d'harmoniser les choses d'une direction à l'autre. Mais, force est de constater que de CAP en CAP rien n'a changé car :

*Mensonge, comme ce sera le cas lors de la dernière CAP d'avancement, où il nous sera annoncé lors de la réunion de préparation que les taux d'avancement passeront pour les AT en ATP 2^{ème} classe de 20% en 2017 à 20% en 2018 et pour les ATP 2^{ème} classe en ATP 1^{ère} classe de 20 % à 5 % en raison d'une soit disant "harmonisation" fonction publique pour tous les corps de personnel technique et administratif, alors que cela est totalement faux car d'autres ministères ont des taux plus élevés.

La CGT avait d'ailleurs proposé de boycotter cette dernière CAP aux autres syndicats élus mais Cjustice et l'UNSA ont refusé de mettre ainsi la pression sur notre ministère afin qu'il négocie d'autres taux plus favorables avec la fonction publique. Aujourd'hui l'arrêté fixant ces taux est paru : cela se traduit par des baisses annuelles du nombre de promotions de grade pour les adjoints techniques qui est passé d'un nombre de 132 en 2016, 103 en 2017 et de 68 en 2018.

*Magouille, comme ce sera le cas lors de l'affectation des adjoints techniques reçus au recrutement sans concours sur des postes qui sont demandés en mutations. Mais encore plus scandaleux quand un poste

d'adjoint administratif sera transformé en adjoint technique pour que la DSJ propose ce poste par détachement sur Cayenne alors que ce poste était demandé lors de la dernière CAP mutation, ceci uniquement par promesse faite à une greffière pour l'encourager à accepter un poste également sur Cayenne en accord avec les organisations syndicales UNSA, Cjustice et la CFDT qui voteront favorablement pour ce détachement.

*Magouille encore quand des postes de Concierges sont transformés en Polyvalent, sans que soient consultés les Comités Techniques Déconcentrés pour avis et comme cela sera le cas sur le ressort de la Cour d'appel d'Amiens coutumière du fait, Un poste sur le TGI de Saint Quentin s'étant libéré par un départ à la retraite devait être proposé en tant que Concierge. Nous demandons à la DSJ pourquoi un élu CGT à cette CAP qui a postulé sur ce poste n'est même pas recensé sur le cahier de CAP. C'est une première car depuis que les CAP existent jamais nous avons pu constater un « oubli ». Cet « oubli » est sûrement dû au fait que le candidat est l'un des représentants CGT à cette CAP.

La CGT ne peut qu'une nouvelle fois dénoncer les propos tenus par le représentant UNSA lors d'un CTD de la cour d'appel d'Amiens du 20 mars 2017, expliquant qu'il était favorable à la Suppression des AT concierges, Il a ainsi indiqué « *qu'étant un syndicat pragmatique, réformiste et avoir été au départ contre la suppression des concierges, qu'aujourd'hui, il rejoint les propos de l'administration locale que les postes de concierges ont été très favorable c'est un statut haut de couture, qu'il faut évoluer et que la solution est la transformation des postes de concierge en AT polyvalents ceci allant dans le bon sens compte tenu de l'évolution sociologique et la juridiction du 21 ème siècle qui est une bonne chose* ».

Propos bien sur Scandaleux ! Comment peut-il penser et surtout croire que se soit le cas ou que les Concierges en poste puissent bénéficier d'un statut « Haut de couture »; Justement nous aimerions avoir une explication et même le sentiment du collègue concierge élu UNSA sur Metz qui siège à cette CAP, D'autres explications pourrait être demandées au syndicat Cjustice car son élu à ce même CTD s'abstiendra au vote sur la suppression de poste de concierges.

Il est très dommageable pour le corps des adjoints techniques de réduire les postes ainsi, Car pour la CGT, les sociétés de gardiennage qui remplace aujourd'hui les concierges, comme cela avait été le cas pour les personnels de ménage il y a quelques années ne sont pas les bonnes solutions, C'est aujourd'hui des sociétés privées qui font ces missions de services publics mais à quel prix ! Cette externalisation permet d'enrichir ces sociétés qui exploitent leurs personnels avec des salaires au rabais et aux conditions de travail inacceptables. Une unité syndicale devrait se faire afin de lutter contre ces suppressions de postes pour rejoindre la CGT afin de revendiquer la création de corps de personnels techniques pour faire ces taches, ce qui grossirait le nombre d'AT afin d'obtenir enfin un débouché en B technique voir même en A, Vieilles revendications CGT !

Malheureusement dans les services judiciaires, les décisions de localisation, de suppressions, de transformations et de délégations sont décidés par des magistrats qui souvent ne pensent qu'à leurs carrières afin de grossir les effectifs des juridictions ou ils sont affectées, bien souvent sans tenir compte des remontées des directeurs de greffe qui voient leurs effectifs se réduire pour certain, Ce qui fait réduire fortement le ratio de magistrats-fonctionnaires, Ce dernier étant de trois fonctionnaires pour un magistrat il y a une vingtaines d'années et qui passé sous le seuil d'un pour deux aujourd'hui.

Les Élus CGT à la CAP des Personnels Techniques

- Laurent ROCHER, Adjoint technique Principal 1^{ère} classe ENG Dijon, 03.80.60.56.00
laurent.rocher@justice.fr
- Jean-Michel JOLY, Adjoint Techniques Principal de 2^{ème} classe TI Amiens, 06.62.37.82.02 ou
jean-michel.joly@justice.fr
- Jacky PERRRAUT Adjoint technique principal de 1^{ère} classe de l'UEAJ de Nevers,
06.27.92.28.17 ou 07.63.11.87.04 cgt.pjj.grand.centre@gmail.com
- Pascal TROTIGNON, Adjoint Technique 2^{ème} classe TGI La-Roche-sur-Yon, 06.31.28.03.50 ou
pascal.trotignon@justice.fr